

## Statut n°S20210624-0 autorisant la nomination dérogatoire de modérateurs

lumahell, en qualité d'administrateur principal,

Vu l'article 2-5 du règlement interne de l'organisation des responsabilités,

Statue:

**Article 1 :** Les nominations de Adelka56 et de SilverBenji67 en tant que modérateurs au sein de la Commission de Modération sont autorisées.

**ARTICLE 2 :** La présente dérogation est valable jusqu'au 24 juillet 2021 inclus, date à laquelle les modérateurs concernés seront contraints de démissionner, à moins d'avoir entre temps fait l'objet d'une nomination rogatoire.

Fait le 24 juin 2021.

LUMAHELL



Par l'administrateur signataire : AigleAttarde, Administrateur principal